



Degats des eaux et travaux qui durent

Par sylvieh

Bonjour,
locataire d'un appartement, j'ai eu un degat des eaux en juin 2008, j'ai fait un constat à l'amiable.les travaux d'etancheite de ma terrasse n'ont debute qu'en juin 2009. depuis lors, il pleut dans 2 de mes chambres, malgre la 3eme refection de la terrasse. à ce jour, cela fait 2 mois qu'il pleut en continu, dans les 2 chambres (meme si il ne pleut pas dehors).
je voudrais savoir si: etant donné que les travaux durent depuis plus de 40 jours, je peux demander une diminution de mon loyer à proportion du temps et de la partie de la chose louée dont je suis privé comme le dit l'article 1724 crée par la loi 1804-03-07, à mon bailleur et est il obligé d'accepter ou peut il refuser cette demande?
merci d'avance.